

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 avril 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Constant donnant pouvoir à M. Bouamrane
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lagarde



Délibération n° 18-03 du 14 avril 2022

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX PROJETS DE TERRITOIRE – CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du sport,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les conventions avec le comité départemental de judo et Tremblay-en-France handball association approuvées par sa délibération n°13-3 du 30 janvier 2020 et leurs avenants,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

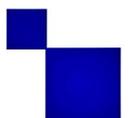
après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour l'année 2022 au titre de leurs activités respectives, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 36 500 euros au Comité départemental de gymnastique,
- 130 000 euros au Comité départemental de judo,
- 175 000 euros au Comité départemental de handball,
- 240 000 euros à Noisy-le-Grand handball,
- 350 000 euros à la société anonyme sportive professionnelle Tremblay-en-France handball SASP,
- 35 000 euros au Tremblay-en-France handball association,
- 35 000 euros au Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois,
- 20 000 euros au Comité départemental de roller et skateboard,
- 75 000 euros au Club sportif de Noisy-le-Grand roller skating ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les partenaires suivants :

- Comité départemental de gymnastique,



- Comité départemental de handball,
- Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois,
- Société anonyme sportive professionnelle Tremblay-en-France handball SASP,
- Noisy-le-Grand handball,
- Comité départemental de roller skating,
- Club sportif de Noisy-le-Grand roller skating ;

- APPROUVE les avenants, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- Comité départemental de judo,
- Tremblay-en-France handball association ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.